Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMEES

ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 28 SEP. 2018
N° 305892 /ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme.

OBJET : communauté de communes de l'Est de la Somme (80) – PLUi.

RÉFÉRENCE : courriel reçu le 26/09/2018.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de l'Est de la Somme, afin de les porter à la connaissance du président communautaire.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur les communes concernées et que ces dernières ne sont grevées par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel **Seven de KERROS**,
chef de la division appui des formations.

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil

1, boulevard Clemenceau – BP 30001 – 57044 METZ Cedex 1 – Tél. : 03.87.15.32.36
celine.migot@intradef.gouv.fr